Assemblée des États Parties

Distr. générale 19 septembre 2006

Français seulement

Cinquième session

La Haye 23 novembre – 1^{er} décembre 2006

Rapport à l'Assemblée des États Parties sur les activités et les projets du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes pour l'exercice du 16 août 2005 au 30 juin 2006

Rectificatif

Page 3, paragraphe 17

Remplacer le texte actuel par le texte suivant:

17. La liste comprend les contributions reçues des États, de la Plate-forme néerlandaise d'ONG pour la Cour pénale internationale, ainsi que des juges, des membres du personnel de la Cour et des particuliers.

Page 3, paragraphe 20

Remplacer le texte actuel par le texte suivant:

20. En application de la résolution ICC-ASP/3/Res.7, du 10 septembre 2004, la Présidente du Conseil a désigné le «National Audit Office» du Royaume-Uni (NAO) pour procéder à l'audit externe pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2004. Cette décision a été approuvée par les autres membres à la deuxième réunion annuelle du Conseil. Ultérieurement, le 21 décembre 2005, la Présidente du Conseil a informé le NAO de sa décision de le charger de l'audit externe pour l'année 2004.

---0---